

De même, à l'article 10, quoi d'autre est exclu entièrement de toute forme d'avis? Les investissements par les compagnies d'assurance-vie. Il s'agit d'un portefeuille de 4 milliards de dollars annuellement. Les compagnies d'assurance-vie, selon la ministre d'État aux Finances (M^{me} McDougall), font partie de ce nouveau régime de transactions en bloc. Ces sociétés peuvent effectuer tout un éventail d'investissements. Elles peuvent transférer des fonds du Canada à des succursales étrangères et inversement. Elles sont également exclues de tout examen en vertu du projet de loi sur Investissement Canada et aucun avis n'est nécessaire dans leur cas.

● (1640)

Je ne prête aucune intention répréhensible à tous ceux qui œuvrent dans l'assurance-vie, mais c'est une invitation ouverte à éluder les autres exigences de la loi en investissant par l'intermédiaire de compagnies d'assurances afin que ce genre de transactions ne soit assujéti à aucun examen ni contrôle quelconque. La même chose pourrait s'appliquer à la motion n° 23 du Nouveau parti démocratique concernant les formes d'aide financière. Là encore il s'agirait de biens ou d'entreprises qui, parce qu'elles sont données en garantie, deviennent une forme d'acquisition indirecte et sont ainsi assujétiées à l'examen selon les modalités prévues. Si une société fait une acquisition indirecte du fait qu'elle détient des garanties pour avoir aidé financièrement une autre société, elle n'est pas touchée par les stipulations concernant l'avis ou l'examen des investissements.

Je peux supposer que le ministre et les rédacteurs du projet de loi n'étaient pas au meilleur de leur forme, puisqu'ils n'ont pas accordé beaucoup d'attention à certains détails du projet de loi. Il est difficile d'imaginer qu'ils aient été distraits à ce point qu'un aspect aussi fondamental de l'acquisition d'une entreprise échappe encore à toute évaluation ou décision. C'est pourtant le cas. Je pense avoir souligné les principaux aspects—immobilier, assurance-vie ou acquisitions indirectes par voie d'aide financière. Ces trois aspects représentent des formes courantes d'entreprises et de transactions et pourtant, elles n'entrent pas du tout dans le cadre de la présente mesure. Ainsi dans un large secteur d'investissement, le gouvernement du Canada n'aura aucun renseignement ni aucun moyen de s'assurer que les intérêts des Canadiens sont protégés pas plus qu'il ne pourra ensuite remédier à la situation.

D'après moi, ces amendements qui pourraient être adoptés par le gouvernement représentent sûrement un bon moyen d'améliorer le projet de loi. Comme je l'ai dit hier, je crains que le gouvernement ne soit devenu complètement sourd. Il ne veut pas savoir ce qui est bon. Il ne veut pas écouter de propositions constructives. Il ne veut pas accepter d'amendements valables. Le ministre rit. Attitude typique des ministériels. Étant fortement majoritaires, ils n'ont pas à s'occuper de l'opposition. Ils peuvent bien se montrer arrogants, ils ont la majorité. Ce genre d'attitude a conduit bien des pays à la ruine. Les ministériels estiment simplement que le Parlement n'a plus aucune importance. Ils ne se considèrent pas tenus d'écouter le Parlement. Ils veulent bien renvoyer une mesure au comité en invitant les gens à témoigner, mais ils ne croient

Investissement Canada—Loi

pas devoir tenir compte de leur avis. Et ils ne sont pas plus sensibles à l'opinion d'autrui à l'étape du rapport. Ils font marcher le rouleau compresseur à la Chambre quand cela leur chante.

Le gouvernement actuel court à sa perte malgré toutes ses protestations quand il nous parle de consultation. C'est une façade, une fausse image qu'il nous présente. Le gouvernement ne prend l'avis de personne. Et le premier ministre (M. Mulroney) ne pense qu'à faire les manchettes. Or, de véritables consultations débouchent normalement sur une réponse. Mais elles supposent que les interlocuteurs savent non seulement écouter, mais aussi répondre quand il le faut. Or, le gouvernement n'a nullement l'intention de répondre. Nous en avons eu amplement la preuve avec cette mesure qui est sortie intacte du comité et de l'étape du rapport. Le gouvernement présente la motion de clôture. Il met un terme aux activités de la Chambre et il continue de l'avant avec son projet de loi en accumulant les gaffes tandis que l'opposition ne peut pratiquement rien faire d'autre que d'essayer de limiter les dégâts.

Pourtant nos amendements ne visent qu'à éviter aux Canadiens, dans le domaine de la location, le genre de perturbations qu'ils ont connues dans l'affaire de la Voie maritime et de leur assurer que les compagnies d'assurance-vie soient au moins tenues d'avertir le gouvernement quand elles investissent à l'étranger ou proposent des garanties à des fins d'investissement. Les mesures que nous avons présentées amélioreraient le projet de loi à l'étude. Si le gouvernement ne tient pas à l'améliorer, qu'il en subisse les conséquences.

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt certaines des observations de l'ancien ministre. Je voudrais apporter une correction. Pour la gouverne du député, en ce qui a trait à la vente de Greymac, le nombre de personnes touchées était de 25,000 et non de 13,000. Ces personnes ont présenté des demandes à l'Agence d'examen de l'investissement étranger et au gouvernement libéral. On leur a répondu que cette affaire ne concernait absolument pas l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Leur demande a été rejetée par le gouvernement libéral. Les locataires se sont alors adressés au gouvernement conservateur provincial et ils ont été protégés par une loi adoptée par l'Ontario.

Il ne s'agit pas de connaître les règles qui existent ou pas, mais bien de savoir si le gouvernement est oui ou non sensible aux besoins des gens. Les libéraux ont prouvé dans le passé—et ils avaient pourtant tous les règlements et toutes les lois nécessaires à leur disposition—qu'ils s'en moquaient, alors que les conservateurs ont prouvé le contraire.

[Français]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole, mais, malheureusement, le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) est parti et j'aurai aimé qu'il soit ici, lui qui a la responsabilité de protéger ce qui pour nous, au Canada et au Québec... les entreprises qui ont pour fonctions et comme résultat de créer le plus grand nombre d'emplois.